

59 B 138

B 17559

25 NOV. 2019

TRENDEL & FILS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 840 000.00 €
Siège social : 16 rue de la Ferme Klein ZA CLAUSENHAUS
BP 80078
67502 HAGUENAU CEDEX
598 501 385 RCS STRASBOURG

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 JUIN 2019**

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 607.24 €, au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**CERTIFIE
CONFORME**

TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

45 rue du du Fossé des Treize CS 60444
67008 STRASBOURG CEDEX

nal d'Insta.

08 NOV. 2019

Bureau du Directeur de Greffe

Tel : 03.88.15.59.36

REGISTRE DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS

A. TRENDEL ET FILS VOLETS

ROULANTS

16 Rue de la Ferme Klein

67500 Haguenau

OBJET : LETTRE DE DESISTEMENT

REFER : 598 501 385 – 59 B 138

598 501 385
Vac 3

Bonjour,

Je soussignée, Christiane Seeholtz, Adjoint Administratif au Service du Registre du commerce et des sociétés du Tribunal d'instance de STRASBOURG,

Déclare me désister purement et simplement de tous mes droits et renonce à tous recours contre la Caisse des Dépôts et le Trésor Public, concernant la provision du chèque, dont le Tribunal d'instance est bénéficiaire et portant les références suivantes :

Chèque N° 1615651

Date de création : 26/06/2019

Nom, Prénom et adresse du tireur : A. TRENDEL ET FILS VOLETS
ROULANTS, 16 rue de la Ferme Klein 67500 Haguenau

Je m'engage à le restituer au tireur, ci dessus, au cas où il viendrait à être retrouvé :

Fait à Strasbourg, le 31 octobre 2019

Le Service du Registre du
Commerce

C.SEEHOLTZ

[Signature]

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

**CERTIFIÉ
CONFORME**



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'évènement ayant eu une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 164 380 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 607 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2019 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement



Règles et méthodes comptables

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire soit :

- * Concessions et Brevets : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;

- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt est comptabilisé au crédit du compte de charges de personnel 649000.

En contrepartie de cet avantage, l'entreprise projette des dépenses de la nature suivante :

- investissements,
- dépenses de formations,
- recrutement,
- reconstitution du fonds de roulement.

Au mieux des besoins de l'activité, il sera arbitré tout au long de l'année entre ces différents postes de charges.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	118 874	11 635		130 509
Immobilisations incorporelles	119 921	11 635		131 556
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	694 030		16 245	677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	553 247	64 686		617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	156 419		31 021	125 398
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 530 340	64 686	47 265	1 547 761
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657	600	100	4 157
Immobilisations financières	3 657	600	100	4 157
ACTIF IMMOBILISE	1 653 918	76 921	47 365	1 683 474

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	11 635	64 686	600	76 921
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	11 635	64 686	600	76 921
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		47 265	100	47 365
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		47 265	100	47 365

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2018

Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	107 989	3 323		111 312
Immobilisations incorporelles	109 035	3 323		112 358
- Terrains	55 429	2 887		58 316
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	678 788	7 155	16 245	669 698
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 476	6 473		40 949
- Matériel de transport	468 579	37 072		505 651
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 931	6 086	31 021	114 996
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 377 204	59 672	47 265	1 389 611
ACTIF IMMOBILISE	1 486 239	62 996	47 265	1 501 969



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 092 555 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 157		4 157
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	753 429	753 429	
Autres	317 106	317 106	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 863	17 863	
Total	1 092 555	1 088 399	4 157

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	125 380		4 227	121 153
Total	125 380		4 227	121 153

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	4 227
Financières	
Exceptionnelles	



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	9 811	179	4 685	5 304
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	9 811	179	4 685	5 304

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	179	4 685

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 448 184 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	46 629	46 629		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	923 890	923 890		
Dettes fiscales et sociales	396 737	396 737		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 406	58 406		
Produits constatés d'avance	22 521	22 521		
Total	1 448 184	1 448 184		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

37 500

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 553
FNP - LOYER LOCAL SELESTAT	2 031
FNP - MAINTENANCE	1 560
FNP - FORMATION	1 800
FNP - GYSS	12 240
FNP - FRAIS POSTAUX	544
CAP- FPC	21 965
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	6 856
CAP - TA	6 703
CAP - AGEFIPH	9 880
CAP - CET	1 152
Total	67 284



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - COMBUSTIBLE	6 722		
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 804		
CCA - MAINTENANCE	2 012		
CCA - CANON	439		
CCA - SYXPERIANE	2 897		
CCA - PUBLICITES	2 791		
CCA - TELEPHONE	1 198		
Total	17 863		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	22 521		
Total	22 521		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
VENTES	37 706
REPARATIONS	124 588
TRAVAUX	7 400 816
DIVERS	
TOTAL	7 563 110

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
FRANCE	7 563 110
TOTAL	7 563 110

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, la rémunération du Commissaires aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à : 11 920 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79164100 - TDC - REMUNERATION	1 805	
	1 805	
Transfert de charges financières		
Total	1 805	



Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 80 090,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-31 933	-69 990	38 057
+ Résultat exceptionnel	-37 449		-37 449
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-69 383	-69 990	607

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 1 485 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montant

Accroissements de la dette future d'impôt

Liés aux amortissements dérogatoires	5 304
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	

A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	5 304
--	--------------

Allègements de la dette future d'impôt

Liés aux provisions pour congés payés
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice
Liés à d'autres éléments

B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
---	--

C. Déficits reportables	
--------------------------------	--

D. Moins-values à long terme	
-------------------------------------	--

Estimation du montant de la dette future d'impôt	1 485
---	--------------

Base = (A - B - C - D)

Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Charges de l'exercice : 7 181 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;



Notes sur le compte de résultat

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;
- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 710 793

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 710 793

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 16 798

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 56 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	14	
Ouvriers	34	
Total	56	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	283 621
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	283 621

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles



Autres informations

Engagements de retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;
- évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes

- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE au titre de l'année s'élève à 77 171 €.

2050 • Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU TRENDÉL & FILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		16 rue de la Ferme Klein 67502 HAGUENAU CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		59850138500010		Néant ☐		Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	112 144	111 311	832
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 046	1 046	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	18 365		18 365
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	61 916	58 316	3 600
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	677 785	669 698	8 087
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	808 058	661 596	146 462
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 156		4 156
TOTAL (II)		BJ	BK	1 683 473	1 501 969	181 504	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	475 563		475 563
		En cours de production de biens	BN	BO	268 865		268 865
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	753 429	121 153	632 276
		Autres créances (3)	BZ	CA	317 106		317 106
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	50 000		50 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	221 202		221 202	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 863		17 863	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 104 028	121 153	1 982 875	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO					
		CP	IA	1 623 122		2 164 380	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR	
Classe de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

Cagid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**CERTIFIÉ
CONFORME**

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU TRENDEL & FILS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 840 000 ...)	DA	840 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	23 229		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	194 000		
	Report à nouveau	DH	(347 307)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	607		
	Subventions d'investissement	DJ	364		
	Provisions réglementées *	DK	5 303		
	TOTAL (I)	DL	716 196		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 629		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	923 890		
	Dettes fiscales et sociales	DY	396 737		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	58 406		
Compte régular.	EB	22 520			
	TOTAL (IV)	EC	1 448 183		
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 164 380		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 448 183		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	46 629			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

Ceged Group



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TRENDL & FILS						Néant ☐	
						Exercice N	
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires
						FA	FB
						FD	FE
						FG	FH
						FJ	FK
						FC	
						FF	
						FI	
						FL	
						FM	
						FN	
						FO	
						FP	
						FQ	
						FR	
						FS	
						FT	
						FU	
						FV	
						FW	
						FX	
						FY	
						FZ	
						GA	
						GB	
						GC	
						GD	
						GE	
						GF	
						GG	
						GH	
						GI	
						GJ	
						GK	
						GL	
						GM	
						GN	
						GO	
						GP	
						GQ	
						GR	
						GS	
						GT	
						GU	
						GV	
						GW	

Cegid Group

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANDRE GYSS

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de COLMAR

SIRET 349 767 731 0009 - APE 6920Z

6B, route de SCHIRMECK - 67190 GRENDÉLBRUCH

A TRENDEL ET FILS

S.A.S. au capital de 840 000,00 EUROS

16, rue de la Ferme KLEIN

67500 HAGUENAU

R.C.S. STRASBOURG : B 598 501 385

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

A l'associé

,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A TRENDEL ET FILS SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations

AG

significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

AC

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

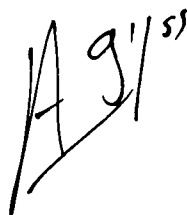
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRENDELBRUCH, le 21 juin 2019

Le commissaire aux comptes

A GYSS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. GYSS' with a stylized flourish at the end.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	112 144	111 312	832	4 156
Fonds commercial	1 047	1 047		
Autres immobilisations incorporelles	18 365		18 365	6 730
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 917	58 316	3 601	6 488
Installations techniques, matériel et outillage	677 785	669 698	8 087	15 242
Autres immobilisations corporelles	808 059	661 596	146 462	131 407
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 157		4 157	3 657
ACTIF INCORPOREL	1 942 474	1 841 558	187 954	187 954
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	475 563		475 563	327 711
En cours de production de biens	268 865		268 865	193 609
Créances				
Clients et comptes rattachés	753 429	121 153	632 276	857 441
Personnel	895		895	17
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	235 059		235 059	261 375
Autres créances	81 152		81 152	104 973
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				66
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 000
Disponibilités	221 202		221 202	1 033 846
Charges constatées d'avance	17 863		17 863	7 812
ACTIF CORPOREL	2 194 649	121 153	1 942 474	2 839 846
CHARGES DE RESTRUCTURATION				
TOTAL ACTIF	3 787 502	1 623 122	2 164 380	3 004 528

AG



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	840 000	840 000
Réserve légale	23 229	23 229
Autres réserves	194 000	194 000
Report à nouveau	-347 308	-366 076
Résultat de l'exercice	607	18 768
Subventions d'investissement	364	1 729
Provisions réglementées	5 304	9 811
CAPITAUX PROPRES	1 202 596	1 214 400
ACTIF		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	46 629	65
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	46 629	65
Emprunts et dettes financières diverses		37 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	923 890	1 141 595
Personnel		211
Organismes sociaux	187 281	193 294
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	208 304	172 798
Autres dettes fiscales et sociales	1 152	6 341
Dettes fiscales et sociales	396 737	372 644
Autres dettes	58 406	64 652
Produits constatés d'avance	22 521	666 612
ACTIF	1 445 100	2 302 000
TOTAL DU PASSIF	2 164 380	3 004 528



AC

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	7 563 110	100,00	7 368 862	100,00	194 248	2,64
Production stockée	75 256	1,00	-15 928	-0,22	91 184	-572,48
Subventions d'exploitation	5 922	0,08	7 144	0,10	-1 222	-17,11
Autres produits	8 297	0,11	28 251	0,38	-19 953	-70,63
Total	7 652 586	101,18	7 388 329	100,26	264 257	3,58
CHARGES						
Achats de matières premières	2 439 266	32,25	2 235 029	30,33	204 237	9,14
Var. Stock de matières premières	-147 852	-1,95	4 098	0,06	-151 950	NS
Autres achats et charges externes	2 569 154	33,97	2 342 970	31,80	226 184	9,65
Total	4 860 568	64,27	4 582 097	62,18	278 470	6,08
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	99 649	1,32	106 208	1,44	-6 559	-6,18
Salaires et Traitements	1 581 593	20,91	1 557 028	21,13	24 565	1,58
Charges sociales	906 987	11,99	900 212	12,22	6 775	0,75
Amortissements et provisions	62 996	0,83	75 297	1,02	-12 301	-16,34
Autres charges	465	0,01	7 054	0,10	-6 588	-93,40
Total	2 651 690	35,06	2 645 798	35,91	5 892	0,22
RESULTAT FINANCIER						
Produits financiers	41 506	0,55	41 886	0,57	-380	-0,91
Charges financières	136 597	1,81	120 247	1,63	16 350	13,60
Résultat financier	-95 091	-1,26	-78 361	-1,06	-16 730	21,35
RESULTAT COURANT						
Produits exceptionnels	6 405	0,08	36 958	0,50	-30 553	-82,67
Charges exceptionnelles	43 854	0,58	101 850	1,38	-57 996	-56,94
Résultat exceptionnel	-37 449	-0,50	-64 893	-0,88	27 443	-42,29
Impôts sur les bénéfices	7 181	0,09	-1 587	-0,02	8 768	-552,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	607	0,01	18 768	0,25	-18 160	-96,76

AG



COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ANNEXE



PIERRE MARX ET ASSOCIES

AG

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Faits caractéristiques	x		
Règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

AG



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
Notes sur le compte de résultat			
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières	x		
- Transactions avec des parties liées	x	x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	x		
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
Autres informations			
- Evénements postérieurs à la clôture de produits dérivés		x	
- Effectifs	x		
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- Aspects environnementaux		x	
Tableau des cinq derniers exercices		x	

AG

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Il n'y a pas eu d'évènement ayant eu une incidence comptable qui empêche la bonne comparaison d'un exercice à l'autre.



AG

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TRENDDEL & FILS

Les comptes annuels ont les caractéristiques suivantes :

- TOTAL BILAN : 2 164 380 euros
- RESULTAT : un bénéfice de 607 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2019 par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

1. Principes Généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les charges et produits relatifs aux exercices antérieurs sont toujours traités comme des charges et produits exceptionnels, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. et notamment le règlement 2014-03 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Changement de modalités d'application des règles et méthodes comptables

A compter du 01/01/2005, les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) proposent plusieurs options, notamment :

- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits en charges (méthode préférentielle), mais peuvent également figurer à l'actif.
- les frais d'augmentation de capital, de fusion ou de scission sont imputés sur les primes de d'émission ou de fusion (méthode préférentielle). En cas d'insuffisance des primes, ces frais sont comptabilisés en charges. Ils peuvent également être inscrits à l'actif.
- les coûts engagés pendant la phase de développement, se rapportant à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, peuvent être inscrits à l'actif (méthode préférentielle) ou en charges.
- les frais accessoires des immobilisations incorporelles ou corporelles, tels que droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, peuvent être rattachés au coût de l'immobilisation (méthode préférentielle) ou enregistrés en charges.

Selon l'avis 2005-5 du Comité d'Urgence du CNC du 06/01/2005, cette option est scindée en deux options distinctes, soit :

- celle relative aux immobilisations incorporelles et corporelles
- celle relative aux titres immobilisés et de placement

*AG*

Règles et méthodes comptables

Selon l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 15/06/2007, l'option relative aux titres de participations peut être effectué indépendamment de l'option retenue pour les autres titres et autorise notamment un changement d'option pour les titres de participation acquis à compter de 2006.

- les coûts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif (immobilisation incorporelle corporelle ou stock), qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu, peuvent être incorporés dans le coût de l'actif.
- les composants de 2ème catégorie (dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou d'usages de l'entité ayant pour objet soit de s'assurer du bon fonctionnement, soit d'y apporter un entretien courant) sont comptabilisées en composants (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une provision pour gros entretien ou grandes révisions.
- les engagements de retraite peuvent être constatés en provision (méthode préférentielle) ou font l'objet d'une simple mention dans l'annexe.

Le passage à une méthode préférentielle est irréversible.

L'avis 00-0A du Comité d'Urgence du CNC du 6 juillet 2000, portant sur les changements de méthodes quant aux engagements de retraite, conclut qu'une entité, qui n'a pas intégralement comptabilisé ses engagements retraite, doit :

- soit maintenir la situation inchangée ;
- soit provisionner l'intégralité de ses engagements au titre d'un changement de méthode.

A ce jour, une seule option a été prise :

- les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Aucune autre option n'a été prise à ce jour, les coûts correspondants ne s'étant pas présentés.

*AG*

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La valeur résiduelle n'étant pas mesurable avec la précision suffisante, la base amortissable est égale à la valeur brute.

La traduction de la répartition de la valeur amortissable des actifs sur leur durée d'utilisation ou d'usage est constatée par amortissement linéaire soit :

- * Concessions et Brevets : 1 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 6 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, aucune dépréciation n'a été pratiquée.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées

L'amortissement dérogatoire est constitué par la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice. Les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission ont été imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance comptabilisés en charges.

AG



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le coût de production comprend :

- les coûts directement liés aux unités produites (main d'oeuvre directe) ;

- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt est comptabilisé au crédit du compte de charges de personnel 649000.

En contrepartie de cet avantage, l'entreprise projette des dépenses de la nature suivante :

- investissements,
- dépenses de formations,
- recrutement,
- reconstitution du fonds de roulement.

Au mieux des besoins de l'activité, il sera arbitré tout au long de l'année entre ces différents postes de charges.

*AC*

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	118 874	11 635		130 509
Immobilisations incorporelles	119 921	11 635		131 556
- Terrains	61 917			61 917
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	694 030		16 245	677 785
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 727			64 727
- Matériel de transport	553 247	64 686		617 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	156 419		31 021	125 398
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 530 340	64 686	47 265	1 547 761
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 657	600	100	4 157
Immobilisations financières	3 657	600	100	4 157
ACTIF IMMOBILISE	1 653 918	76 921	47 365	1 683 474



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	11 635	64 686	600	76 921
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	11 635	64 686	600	76 921
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		47 265	100	47 365
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		47 265	100	47 365

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2018

Éléments achetés	1 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 047



AG

Notes sur le bilan

Amortissements et dépréciations des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 047			1 047
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	107 989	3 323		111 312
Immobilisations incorporelles	109 035	3 323		112 358
- Terrains	55 429	2 887		58 316
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	678 788	7 155	16 245	669 698
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 476	6 473		40 949
- Matériel de transport	468 579	37 072		505 651
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 931	6 086	31 021	114 996
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 377 204	59 672	47 265	1 389 611
ACTIF IMMOBILISE	1 486 239	62 996	47 265	1 501 969



AG

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 092 555 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 157		4 157
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	753 429	753 429	
Autres	317 106	317 106	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 863	17 863	
Total	1 092 555	1 088 399	4 157

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	125 380		4 227	121 153
Total	125 380		4 227	121 153

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	4 227
Financières	
Exceptionnelles	



AC

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 840 000,00 euros décomposé en 4 200 titres d'une valeur nominale de 200,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	9 811	179	4 685	5 304
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	9 811	179	4 685	5 304

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	179	4 685



AG

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 448 184 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	46 629	46 629		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	923 890	923 890		
Dettes fiscales et sociales	396 737	396 737		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	58 406	58 406		
Produits constatés d'avance	22 521	22 521		
Total	1 448 184	1 448 184		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

37 500

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FNP - ELECTRICITE	2 553
FNP - LOYER LOCAL SELESTAT	2 031
FNP - MAINTENANCE	1 560
FNP - FORMATION	1 800
FNP - GYSS	12 240
FNP - FRAIS POSTAUX	544
CAP- FPC	21 965
CAP - EFFORT CONSTRUCTION	6 856
CAP - TA	6 703
CAP - AGEFIPH	9 880
CAP - CET	1 152
Total	67 284



AG

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - COMBUSTIBLE	6 722		
CCA - MACHINE A AFFRANCHIR	1 804		
CCA - MAINTENANCE	2 012		
CCA - CANON	439		
CCA - SYXPERIANE	2 897		
CCA - PUBLICITES	2 791		
CCA - TELEPHONE	1 198		
Total	17 863		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	22 521		
Total	22 521		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
VENTES	37 706
REPARATIONS	124 588
TRAVAUX	7 400 816
DIVERS	
TOTAL	7 563 110

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
FRANCE	7 563 110
TOTAL	7 563 110

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

En application de l'article R. 123-198-9° du Code de Commerce modifié par décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, la rémunération du Commissaires aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à : 11 920 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79164100 - TDC - REMUNERATION	1 805	
	1 805	
Transfert de charges financières		
Total	1 805	



AG

Notes sur le compte de résultat

Parties liées

Eléments concernant les entreprises liées :

AUTRES CREANCES avec SAS TRENDDEL FINANCES pour un montant de 80 090,00 euros.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-31 933	-69 990	38 057
+ Résultat exceptionnel	-37 449		-37 449
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-69 383	-69 990	607

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 1 485 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montant

Accroissements de la dette future d'impôt

Liés aux amortissements dérogatoires	5 304
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	

A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	5 304
--	--------------

Allègements de la dette future d'impôt

Liés aux provisions pour congés payés
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice
Liés à d'autres éléments

B. Total des bases concourant à diminuer la dette future

C. Déficits reportables

D. Moins-values à long terme

Estimation du montant de la dette future d'impôt	1 485
---	--------------

Base = (A - B - C - D)

Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1992, la société SASU TRENDDEL & FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS TRENDDEL FINANCES.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
Charges de l'exercice : 7 181 euros

1. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale : ces charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous les déficits antérieurs ;



AG

Notes sur le compte de résultat

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe et liées aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ; la filiale déterminera au cours des exercices ultérieurs la charge d'impôt sans tenir compte des déficits déjà utilisés par la mère ;
- Les économies liées aux correctifs sont conservées chez la mère et constatées en produits ou en charges ;
- Les économies liées aux avoirs fiscaux et crédits d'impôt des déficitaires sont également immédiatement réallouées aux sociétés intégrées déficitaires qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat.

2. Différences entre impôt comptabilisé et impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle, du précompte et, le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes dont la société mère est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe.

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt dont la société est tenue solidairement au paiement : € 0

3. Différences entre impôt comptabilisé et impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale

- Impôt comptabilisé : € 0
- Impôt supporté en cas d'absence d'intégration fiscale : € 0

4. Déficits reportables

Déficits restant à reporter en l'absence d'intégration fiscale : € 710 793

5. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie du groupe

La société sortante :

- ne voit renaître à son profit aucun déficit ou moins value à long terme provenant de la période d'intégration fiscale ;
- ne conserve l'usage de ses propres déficits, non encore reportés, subis avant son entrée dans le groupe ;
- perd le bénéfice du report en arrière des déficits futurs sur ses résultats réalisés pendant la période d'intégration fiscale.

** Déficits subis pendant la période d'intégration fiscale : € 710 793

** Bénéfices réalisés pendant les 3 dernières années de la période d'intégration fiscale : € 16 798



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 56 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	7	
Employés	14	
Ouvriers	34	
Total	56	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de retraite	283 621
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	283 621

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de sûretés réelles



AG

Autres informations

Engagements de retraite

L'entité n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite, conformément à la recommandation 2003-01 du CNC du 1er avril 2003.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités suivantes :

- **détermination de l'indemnité de départ à la retraite en application de la convention collective ou du droit du travail ;**
- **évaluation actuarielle de cette indemnité de départ à la retraite en tenant compte des hypothèses suivantes :**

Hypothèses économiques : taux d'actualisation : 2 %
taux d'indexation : 1 %

Hypothèses démographiques : mortalité : table TG05
mobilité : cadre : très faible
non cadre : moyen

- intégration des charges sociales et fiscales correspondantes
- méthodologie :

Pour chaque salarié, une projection de son salaire et de son ancienneté est effectuée à l'âge de son départ à la retraite supposé de 65 ans.

Le montant de l'engagement obtenu pour chaque salarié est pondéré d'une part de la probabilité que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite (mobilité indiquée dans les paramètres) et d'autre part, de la probabilité qu'il soit en vie à l'âge du départ à la retraite.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE au titre de l'année s'élève à 77 171 €.